

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lefelletier-Bourgoin, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

FRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU 14.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi...	3 d au dessus	80 deg.	27 pou. 8 ligu.	Nord.	Brouil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	11 h.	4 h.			
37 n.	35 n.	54 11 n.	Dernier quart.		23

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 14 décembre 1838.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, quai St-Antoine, n° 27, au 2^e, où les citoyens peuvent venir signer.

RÉFORME ÉLECTORALE.

PÉTITION LYONNAISE.

La pétition lyonnaise sera close dans deux jours ; l'ouverture de la session en nécessite l'envoi à la chambre des députés où elle sera présentée couverte de onze mille signatures environ. Soit qu'elle se confonde avec les pétitions des autres départements, variant de rédaction dans l'expression d'un même vœu, suivant le caractère, le bien-être ou les souffrances des populations, afin que les députés n'aient à statuer qu'une seule fois sur tant de demandes parties de points divers ; — soit qu'elle obtienne les honneurs d'un rapport et d'un vote particuliers, — le nombre imposant de signatures qu'elle porte, les circonstances dans lesquelles elle a été signée, le calme et la bonne foi qui ont présidé aux opérations, doivent avoir de l'influence sur la chambre, et lui font dans tous les cas un impérieux devoir d'écouter religieusement les vœux d'une partie de la population lyonnaise.

Écouter toutefois et passer à l'ordre du jour, serait injurieux pour les pétitionnaires qui comprennent les devoirs de la chambre.

Afin d'éclairer les députés sur la valeur de nos vœux, afin de les mettre en garde contre les attaques des ennemis de la liberté, contre les calomnies de ces hommes toujours prêts à attacher le ridicule de leur nom à une manifestation patriotique, nous dirons en peu de mots dans quelles circonstances la pétition a été signée.

Depuis sept ans la garde nationale est dissoute à Lyon, depuis six ans on viole la loi en ne la réorganisant pas, et depuis cette époque il n'existe plus de cadre où soient inscrits les noms des citoyens actifs. Lyon manque d'un corps où l'esprit de patriotisme s'échauffe, se maintient par le contact, où l'on discute, où l'on s'éclaire, où l'on sait que l'on est gardien des libertés publiques, où l'on comprend enfin, des armes à la main et du courage au cœur, qu'on a une valeur, qu'on est une puissance ; Lyon est donc privée d'un des mobiles qui font réussir les manifestations. D'un autre côté, les malheureux événements dont cette ville a été le théâtre ont éloigné quelques hommes de la scène politique, en ont relégué un grand nombre dans l'indifférence la plus complète ; beaucoup d'autres dont les opinions sont vives et tranchées se sont abstenus de signer, en exprimant la pensée que le pays n'obtiendrait rien en pétitionnant.

On ne reprochera pas non plus aux patriotes d'avoir recruté hors de leurs rangs ; on n'accusera pas les partis d'avoir fait à Lyon cette alliance menteuse qui a si longtemps servi de texte aux déclamations des journaux du pouvoir. L'organe du parti légitimiste à Lyon a élevé un schisme entre lui et la Gazette de France. Ce parti ne pouvait, du reste, signer une pétition qui demande le changement des circonscriptions électorales ; beaucoup d'hommes encore, faiseurs de petites économies, n'osant ou ne sachant pas rechercher par quel moyen on arrivera à en faire de grandes, se sont effrayés d'une augmentation du budget nécessitée par la rétribution demandée par les députés. Ils n'ont pas compris que cette indemnité est la garantie véritable, unique, de la liberté dans le choix des élections, choix qui ne serait plus restreint aux hommes fort riches ou assez ambitieux pour sacrifier pendant quelques années une partie de leur fortune, dans l'espérance de la refaire plus tard, et enfin aux fonctionnaires publics ; ils n'ont pas

vu que ces fonctionnaires sont réellement rétribués comme députés, et non à cause des fonctions pour lesquelles ils ont été nommés, puisqu'ils ne les remplissent pas, et qu'il y a par conséquent double emploi de salariés ; ils n'ont pas songé qu'en supprimant les places ainsi reconnues inutiles, on trouverait des fonds pour donner aux députés une juste indemnité qui cette fois leur serait payée par la nation et non par le pouvoir.

A tout ceci il faut joindre les tracasseries et les mensonges de la police. Elle a couru chez les citoyens ; elle a cherché à intimider ; elle a semé partout le bruit que la pétition était illégale, et que les signataires en seraient poursuivis. Malgré tant de causes qui semblaient devoir éloigner les citoyens de signer la pétition ou en restreindre le nombre, onze mille hommes, patriotes intelligents, comprenant les tendances du pouvoir, devinant de quels dangers son obstination nous menace, persuadés que d'importantes modifications dans la constitution du pouvoir électoral sont indispensables au bien du pays, onze mille hommes ont demandé la réforme. Dans ce nombre Lyon entre pour neuf mille ; Condrieux, Givors, Beaujeu, les villages de Millery, Ecully, Oullins, Couzon, Collonges, Saint-Cyr, Saint-Didier, ont fait le reste. Parmi les signatures se trouvent celles de cinq conseillers municipaux de Lyon ; un maire et un grand nombre de conseillers municipaux des communes voisines ; plusieurs capitaines de la garde nationale de ces mêmes communes, plus de cinq cents électeurs et plus de cent éligibles.

Si le pouvoir avait quelque sympathie pour notre population dont une portion est si malheureuse, pour notre ville attristée par tant de malheurs, il devrait se réjouir de voir les patriotes lyonnais recourir au droit constitutionnel de pétition pour faire entendre leurs vœux, pour exprimer les besoins des masses. C'est depuis long-temps la seule manifestation à la fois constitutionnelle et libérale que la France entière ait faite ; la dédaigner, c'est compromettre peut-être la tranquillité du pays. Toutefois, en voyant ce qui se passe partout à propos des pétitions, en voyant que les besoins de la France sont compris par un si grand nombre d'hommes, il est permis d'espérer que la liberté ne périra pas dans une nation où elle compte tant de défenseurs.

Nous avons parlé ces jours-ci, d'après un journal de Metz, d'une lettre rectificative adressée par 51 gardes nationaux de cette ville au *Moniteur*, sur les faits qui ont motivé la dissolution de la garde nationale. Le *Moniteur* publie aujourd'hui le texte de cette lettre, précédé de l'observation suivante :

« Nous recevons, dit la feuille officielle, la lettre suivante dont l'insertion nous est demandée aux termes de la loi : »

Metz, 6 décembre 1838.

Monsieur le rédacteur,

Les numéros du *Moniteur* publiés les 28 et 29 novembre contiennent, sur les faits qui ont précédé à Metz la dissolution de la garde nationale, un article et une lettre dans lesquels ces faits sont reproduits avec inexactitude. Ces publications tendraient à représenter la majorité des officiers comme ayant manqué, envers le chef que leur impose la loi, à la subordination qu'elle prescrit ; il n'en a rien été. Nous tenons à ne répondre que de nos actes. Nous venons donc protester publiquement contre des récits qui, répandus par votre feuille, ont acquis par la seule mention d'un certain degré d'authenticité, et dans lesquels on a même pu chercher les considérants de l'ordonnance qui vient de frapper notre garde nationale.

Les officiers ont été convoqués pour faire une visite au préfet de la Moselle, non par le maire, mais par le colonel, d'après les ordres du maire. Cette visite, qu'aucun règlement ne prescrit, est chose de pure convenance et n'a rien de commun avec le service.

Pourquoi sur ces pierres funèbres
Ces devises que l'âge efface avec le temps ?
Celui qui dort ici pensa-t-il aux ténèbres,
Dans la splendeur de son printemps ?
Pourquoi cette superbe tombe ?
Pourquoi ce tertre abandonné ?
Est-il un sort divers du pauvre qui succombe,
Ou du puissant qui meurt de sa chute étonné ?

Pourquoi?... Mais laissons à la terre
La gloire de ces vains débats ;
Voilà notre croix funéraire !
Près d'elle s'enfuit le mystère
De cette vie et du trépas.

Dieu ! que sont à l'homme qui passe
Tant de siècles ensevelis ?
C'est un atome dans l'espace,
C'est un flot qui naît et s'efface ;
Sans laisser après lui de plis.

Ici-bas toute barque échoue
Malgré l'orgueil du nautonnier ;
La tempête rit et se joue
Du cœur humble et du cœur altier.

En vain, sous l'éclat d'une armure,
Les héros vont braver les cieus ;
Les cieus laissent à la nature
Tout le soin de se venger d'eux.

Jusqu'à toi, vierge au doux sourire,

Quand le maire est arrivé au milieu des officiers, qui étaient au nombre d'environ soixante, et non pas quatre-vingt-dix, le colonel ne l'a point apostrophé en termes violents et injurieux ; il lui a adressé ces paroles : « Monsieur le maire, j'ai besoin de vous dire, en présence des officiers de la garde nationale, que vous avez été malveillant pour leur colonel. Vous avez dit en plein conseil municipal des choses qui ne sont pas vraies, qui sont absurdes, ridicules, et qui tendraient à déverser la calomnie sur moi. Je déclare donc que le colonel de la garde nationale de Metz n'accepte pas votre patronage pour se présenter à la préfecture ; il y paraîtra seul, ou il s'y rendra, mais sans vous, avec les officiers qui voudront l'y suivre. »

Le maire, après avoir écouté cette allocution, ne s'est point adressé aux officiers, mais au colonel, et il a commencé sa réponse par ces mots textuels : « Mon colonel, je n'ai pas dit au conseil », etc. Puis il a expliqué les paroles qu'il prétendait avoir proférées dans le sein du conseil.

M. Woishaye, chef de bataillon et conseiller municipal, a fait remarquer à M. le maire que ce qu'il venait de dire était contraire au procès-verbal de la séance dont ce magistrat avait vainement demandé la rectification.

Le colonel ne paraissant pas satisfait des justifications du maire, celui-ci a pris de nouveau la parole, et il a cru devoir expliquer sa conduite envers le colonel par les rapports qui lui avaient été faits. Le colonel, qualifiant alors par un mot très-amer la personne qu'il signalait comme ayant fait ces rapports, a dit que « M. le maire aurait dû s'assurer vingt fois de la vérité avant de se permettre une imputation aussi grave contre le colonel de la garde nationale. »

En ce moment, M. Simon, lieutenant-colonel, s'adressant avec beaucoup de calme à M. le maire, a dit qu'il suivrait le colonel, et qu'il y était d'autant plus disposé, que, selon lui, M. le maire avait toujours montré peu de bienveillance pour la garde nationale. Alors, M. le colonel, mettant fin à ce débat, dit une seconde fois : « Je vais à la préfecture seul ou avec les officiers qui voudront me suivre. » Le maire répondit expressément dans ces termes : « A votre aise, colonel, à votre aise. »

Il n'est point vrai qu'un officier ait engagé ses camarades à se joindre au maire ; il n'y a eu d'autres interlocuteurs dans cette scène que MM. François, Bompard, Woishaye et Simon.

La majorité des officiers, sans délibérer et sans rien dire, a suivi le colonel à la préfecture ; sept d'entre eux seulement sont restés avec M. le maire.

Nous n'avons point à rechercher ce qu'auraient fait ou ce qu'auraient dû faire les officiers de la garde nationale, si M. le maire, opposant un ordre formel à l'intention manifestée par le colonel, les avait mis dans la nécessité de se prononcer entre leur chef immédiat et le maire. M. le maire n'a point fait acte d'autorité, et nous n'avons pas été placés dans l'alternative d'une désobéissance soit à l'un soit à l'autre de nos chefs. Nous affirmions sur l'honneur que les faits ne se sont pas passés autrement.

Veillez, monsieur le rédacteur, publier cette déclaration dans votre prochain numéro. Si il en est besoin, nous vous en requérons aux termes de l'art. 2 de la loi du 25 mars 1822.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

(Suivent 51 signatures.)

OBSEQUES DU CONVENTIONNEL CHOUDIEU.

Les obsèques de Pierre-René Choudieu, membre de la Convention nationale, ont eu lieu aujourd'hui. Son corps, suivi d'une vingtaine de personnes, a été transporté directement de son logement au cimetière Montmartre. M. Thibaudeau, ancien collègue de Choudieu, a prononcé sur sa tombe, d'une voix grave et fortement accentuée, quelques paroles qui ont produit sur les assistants une impression profonde.

« Hier, a-t-il dit, 50,000 hommes en armes, une foule de fonctionnaires civils et militaires, avec costumes et insignes, étaient commandés pour assister au convoi d'un soldat de la révolution, d'un guerrier dont la jeunesse fut consacrée au service de la république, qui lui ouvrit la carrière de la fortune et des honneurs. Aujourd'hui le convoi d'un des fondateurs de la république s'est avancé silencieusement, entouré de quelques hommes, recueillant sur son passage les modestes témoignages de respect accordés spontanément à tous les morts, à peu près comme le convoi du pauvre. Entre deux hommes partis du même point, pourquoi cette différence ? Pénétré d'une profonde conviction, Choudieu, fidèle à ses principes, préféra la carrière de la persécution et de la pauvreté. Pour le vulgaire il prit un mauvais parti ; mais la conscience ne calcule point, et il ne fut pas mal-

L'avenir poursuivra son cours,
Et tranchera dans son délire
Le beau rêve de tes amours !
La lyre du barde se brise
Quand elle enfante de doux chants,
Et puis le souffle de la brise
Emporte ses derniers accents.

Il ne reste que la prière
De notre passage ici-bas.
Salut à toi, croix funéraire !
Près de toi s'enfuit le mystère
De cette vie et du trépas.

Vents du soir, laissez votre haleine
Gémir dans les rameaux de nos saules pleureurs ;
Vos accords sont pour l'ame un lien qui l'enchaîne
A tous lieux consacrés au mystère des pleurs.

III.

Déroule ton voile en silence,
O nuit, compagne des tombeaux !
Dérobe à mon ame en souffrance
L'aspect du monde et de ses maux !
Mon ame, voilà ton asile !

Voilà le port qui s'ouvre devant toi ;
Quant je t'aborderai sur ma barque fragile,
Dieu du ciel ! penche-toi vers moi !

FRANCISQUE DUCROS.

MÉDITATION. — LES TOMBEAUX.

I.

Vents du soir, laissez votre haleine
Gémir dans les rameaux de nos saules pleureurs ;
Vos accords sont pour l'ame un lien qui l'enchaîne
A tous lieux consacrés au mystère des pleurs.

N'êtes-vous pas la voix sublime
Qui s'échappe de ces gazons ?
La mort serait-elle un abîme
D'où ne nous viendraient aucuns sons ?

Non, non ! ici s'abrite l'espérance,
De nos cités fuyant le ciel impur ;
Un souffle seul de ce monde qui pense
Ternirait ses ailes d'azur.

Vents du soir, laissez votre haleine
Gémir dans les rameaux de nos saules pleureurs ;
Vos accords sont pour l'ame un lien qui l'enchaîne
A tous lieux consacrés au mystère des pleurs.

II.

Pourquoi t'élancer dans l'espace,
Vert cyprès qui reçois les larmes du vivant ?
Est-ce pour nous dire la trace
Que l'on suit au ciel en mourant ?

Mais ces fleurs que le passant jette,
Et que le vent vient faner tour à tour,
Sont-elles des débris de la même tempête
Ou quelque image de l'amour ?...

Les journaux de Strasbourg annoncent que le corps du général Kléber va être déposé dans le caveau qui avait été construit à Strasbourg sur la place d'Armes, et que l'évêque de Strasbourg officiera lui-même. Ceci nous rappelle que, sous la Restauration, quand les dépouilles mortelles du général, jusqu'alors conservées à l'île d'If, débarquèrent à Marseille, pour être transférées à Strasbourg avec tous les honneurs militaires et religieux, ce furent les ministres du culte de la religion réformée que l'on convoqua à la cérémonie, parce qu'on croyait que l'illustre défunt avait appartenu à cette religion. L'erreur fut bientôt reconnue, et le cercueil, expédié du midi par des pasteurs protestants, fut reçu au nord par des prêtres catholiques.

Une jeune et jolie fille de Blois s'est précipitée dans la Loire. Voici la cause de cet acte de désespoir. La jeune P... était enceinte depuis quatre mois, et elle avait constamment caché son état à ses parents. Cependant sa mère, soupçonnant sa position fâcheuse, eut une explication animée avec elle. Loïn d'employer la persuasion pour obtenir un aveu, elle s'emporta au point de la frapper. La jeune fille s'échappa des mains de sa mère irritée, et se sauva en annonçant qu'elle allait se jeter à l'eau. Sa mère la suivit; mais bientôt elle la perdit de vue.

Le corps de cette malheureuse a été trouvé deux jours après dans la Loire, près de Chouzy. On affirme que son amant se proposait de la demander le lendemain en mariage pour réparer, autant que possible, sa faute.

(Courrier de Loir-et-Cher.)

Une jeune personne qui entretenait depuis long-temps des liaisons intimes avec un officier de cavalerie à Bercy, vient de s'asphyxier par le charbon. Une brouille existait entre les deux amants, et ce n'est qu'après avoir perdu l'espoir de tout raccommoder que cette malheureuse a exécuté son funeste projet. Les voisins inquiets de ne plus la voir ont eu des soupçons et ont prévenu le commissaire de police qui a fait ouvrir la porte de sa chambre. Il l'a trouvée étendue morte sur son lit.

(Courrier de la banlieue.)

Le nommé Mayer, jeune homme de vingt-un ans, se rendit mardi dernier dans le bois voisin de la commune de Bagnollet et se tira un coup de pistolet qui lui enleva une partie de la mâchoire sans cependant lui faire perdre connaissance. Mayer n'avait plus de poudre et peut-être aussi la douleur avait-elle changé ses idées de mort en désir de vivre. Il jeta donc l'arme aux pieds du garde-champêtre accouru au bruit de la détonation, et s'enfuit dans la direction de Belleville, où demeurent ses parents, qui le firent aussitôt transporter à Saint-Louis, où les soins les plus pressés lui ont été prodigués. Mayer refuse de faire connaître les causes qui l'ont porté à cet acte de désespoir.

Tout récemment, à Forbach, une dame jeune encore, voyageant par la malle-poste, fut obligée d'attendre le courrier qui devait la reprendre. Dans l'intervalle de l'arrivée du courrier, s'ennuyant à mourir et ne pouvant s'aller promener à cause du mauvais temps, elle imagina d'allumer un des cigares qu'elle avait apportés de Sarrebruck pour en faire probablement un don de souvenir; elle se mit à la fenêtre de l'auberge pour le fumer en regardant, comme sœur Anne, si elle ne voyait rien venir. Mais elle-même fut aperçue par un groupe où était le conducteur qui l'avait amenée, et qui se mit à dire très-sérieusement: « C'est George Sand. — George Sand! » répond en chœur et fanatiquement la foule; et aussitôt on se rue sur l'auberge, on veut pénétrer près de l'auteur voyageant incognito, et bien certainement chacun eût coupé un morceau des vêtements de la dame, comme une relique précieuse, si, pendant ce temps de rumeur, la malle ne fût arrivée et repartie soudain avec la voyageuse, qui manqua ainsi une ovation. Et, à ce propos, mettons-nous aux genoux de la véritable George Sand, et rendons un hommage profond à ce génie dont la réputation pénètre, comme une flamme divine, par tous les pays, et va même fanatiser une bourgade lorraine!

(Courrier de la Moselle.)

REMÈDE CONTRE L'ENNUI. — L'avis suivant figure à l'heure qu'il est dans tous les journaux de Londres: « M. Joseph Jekyll, témoin souvent fort attristé de l'ennui qu'éprouvent les country-gentlemen, lorsqu'ils sont réduits à la monotonie du cercle domestique, et presque certain qu'il faut attribuer à cet ennui le grand nombre de suicides qui ont eu lieu dans le courant du mois de novembre dernier; — considérant, de plus, qu'à la campagne il est souvent fort désagréable de fréquenter ses voisins; — considérant enfin la facilité avec laquelle s'établissent les rapports réguliers des cabinets de lecture avec leurs abonnés, quel qu'éloigné que ces derniers puissent être de la capitale, — vient d'ouvrir dans Spring-Garden un office dont le but est de fournir aux country-gentlemen, pendant leur résidence à la campagne, des hôtes et une société agréables, aux prix les plus modérés.

Moyennant un abonnement de trente guinées par an, les souscripteurs auront droit à quatre hôtes, hebdomadairement renouvelables, au gré du country-gentleman. Une souscription de quinze guinées ne donne droit qu'à deux hôtes, qu'on pourra changer tous les quinze jours seulement. On peut voir, en lisant le catalogue de M. J. J., qu'il a un choix et un assortiment complet de six cent seize hôtes, prêts à partir au premier avis pour aller habiter telle résidence qui leur pourra être assignée dans les limites du royaume-uni. Parmi eux on trouve: Trois pairs d'Ecosse, Sept d'Irlande, Quinze baronnets ruinés, Huit amiraux jaunes, Quarante-sept majors-généraux en demi-solde (N. B. Ces honorables militaires racontent tous, avec plus ou moins de charme, la guerre de la Péninsule), Vingt-sept douaniers à moustaches, Cent quatre-vingt-sept vieilles demoiselles à petits revenus, Et plusieurs ecclésiastiques sans bénéfice, jouant presque tous du violon.

Les sourds et muets, les chasseurs et les gentlemen qui racontent un voyage à Paris seront livrés à prix convenu. Tous les sourds jouent aux cartes et généralement avec avantage pour leurs partners. Ils ne voient pas d'inconvénient à jouer le dimanche soir ou le matin quand il pleut. Le souscripteur doit à ses hôtes quatre repas par jour et du claret, si l'un d'eux est un pair d'Ecosse ou d'Irlande. Si l'un des hôtes déplaît au country-gentleman, celui-ci voudra bien écrire le mot *assommant* en regard de son nom sur le catalogue, ou simplement à la craie sur le dos dudit personnage en le renvoyant à l'administration. On le remplacera par le retour de la diligence.

Society-office — Spring-Garden. JOSEPH JEKYLL. 1er décembre 1838. Dans un temps où le conseil municipal de la Seine se montre si facilement prodigue de cadeaux, peut-être ne sera-t-il pas sans utilité de faire voir par des chiffres que la situation économique de Paris n'a jamais moins qu'aujourd'hui autorisé que l'on dispensât aussi libéralement ses revenus pour des allocations fastueuses et improductives. Voici des faits malheureu-

sément incontestables, qui ne permettraient pas à une administration éclairée de prélever un seul centime sur les revenus de la ville de Paris, pour fêter la naissance ou célébrer la mort des plus grands personnages.

La statistique officielle de la ville de Paris pour 1836 nous apprend que sur 24,057 décès qui eurent lieu cette année, 8,688 habitants de Paris sont morts à l'hôpital, et seulement 14,843, moins des deux tiers, sont morts à domicile!

A Paris, la proportion de la mortalité annuelle au nombre total de la population est de 1 décès sur 37,79 habitants, proportion naturellement plus élevée que celle de la France, laquelle est environ de 1 sur 59,4. Si donc on veut savoir quel est le nombre des habitants de Paris sur lesquels les hôpitaux prélèvent annuellement 8,688 cadavres, il faudra multiplier ce chiffre par le rapport indiqué de la population au décès, qui est pour Paris 37,79; ce qui donnera le nombre probable des habitants de Paris qui contribuent à fournir annuellement les hôpitaux de 8,688 morts. Ce nombre s'élève à la somme effrayante de 328,519 habitants.

Ainsi, dans la grande ville que l'on appelle la capitale du monde civilisé, sur une population de 909,126 habitants, 328,519 seraient destinés à mourir à l'hôpital.

On dira qu'il n'est pas possible que Paris renferme un nombre d'indigents ou de supposés indigents aussi épouvantable; et pourtant, s'il est vrai que le total des décès annuels, multiplié par le rapport annuel des décès à la population, reproduise exactement cette population, il serait vrai forcément que le total des décès d'hôpital, multiplié par ce rapport annuel, devra produire la population probable qui a fourni les décès.

Les documents publiés par la préfecture de la Seine ne donnent que 29,969 ménages indigents, assistés par la charité publique, en tout 65,559 individus, et selon ces documents 168,402 individus seulement ont été soignés dans les hôpitaux. Si ces chiffres, surtout le dernier, sont exacts, il faut qu'il y ait à Paris une classe de la population chez laquelle la moralité soit de plus du double de la moyenne. Mais ce chiffre énorme de 8,688 décès d'hôpitaux ne voudrait-il pas plutôt dire que la population indigente dépasse de beaucoup les tables officielles? car il est impossible d'admettre qu'une population indigente d'une centaine de mille individus fournisse annuellement 8,688 morts.

Quoi qu'il en soit, nous engageons les membres du conseil municipal de Paris, présents et futurs, à étudier sérieusement les statistiques que l'on publie en leur nom, et il est probable qu'ils ne préleveront plus quarante ni même vingt mille francs sur le budget de Paris, pour honorer pompeusement des funérailles dans une ville où plus du tiers de la population va mourir à l'hôpital. (Courrier.)

Variétés.

INDUSTRIE.

La Société industrielle de Saint-Etienne vient de publier sa 6e livraison de 1838. Cette publication contient sept articles: 1° Nouvelle chèvre perfectionnée, 2° Collection d'histoire naturelle, 3° Statistique de l'industrie minière (nous reproduisons cet intéressant article que nous avons reconnu pour être puisé aux meilleures sources), 4° Droit de propriété et d'usage sur les eaux, 5° Prisons de St-Etienne, 6° Correspondance des élèves mineurs, 7° Bulletin historique.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE. Le compte-rendu par la direction générale des ponts-et-chaussées et des mines fait connaître quels ont été, pendant l'année 1836, les produits des exploitations de mines métalliques ou non métalliques, notamment ceux des mines de houille, et les quantités de fontes et de fers fabriqués soit à la houille, soit au bois. Ce que l'on y remarque d'abord, c'est l'accroissement considérable que prennent chaque année la production et la consommation intérieure des combustibles minéraux. On en jugera par le tableau suivant:

Table with 4 columns: Year (1833, 1834, 1835, 1836), Production, Excès de l'importation sur l'exportation. Values range from 2,057,631 to 2,841,946.

Ces quantités ont été encore plus fortes en 1837 et en 1838. Les mines du département de la Loire sont comprises dans la production totale de 1836, savoir: Le groupe des mines du bassin de Saint-Etienne, pour ton. 576,832 3/10 Et le groupe des mines du bassin de Rived-Gier, pour ton. 484,127 8/10

Le bassin de la Loire, est-il dit dans les observations qui accompagnent le tableau des bassins carbonifères, quoique moins étendu que celui de Blanzay, est néanmoins le plus important du royaume, tant pour la quantité que pour la qualité des houilles qu'on en extrait.

La production s'y est élevée, en 1836, aux 44 centièmes de la production totale de la France... Le bassin de la Loire se place au premier rang, non-seulement parmi les bassins houillers de la France, mais encore parmi tous les bassins connus, pour la qualité de la houille grasse qu'il fournit. Le bassin de Newcastle en Angleterre est le seul qui puisse lui être comparé sous ce rapport. Les limites de la formation houillère sont parfaitement définies, si ce n'est vers son extrémité orientale, où, après s'être considérablement rétrécie, elle plonge sous les terrains plus modernes qui bordent la rive gauche du Rhône dans le département de l'Isère.

Après le département de la-Loire, ce sont ceux du Nord et de Saône-et-Loire qui fournissent le plus de houille à la consommation. Le premier figure sur le tableau pour 681,284 tonnes, le second pour 216,435 tonnes.

Le tableau détaillé de la production de la houille n'en porte le total qu'à 2,430,759 tonnes. L'administration l'augmente d'un dixième pour faire compte de l'insuffisance des évaluations, ci 2,673,835 ton.

Les exploitations de lignite produisent 107,476 Celles d'anhracite, 60,634

Total, 2,841,945 L'extraction de la tourbe s'est élevée à 417,375 tonnes. Le nombre des ouvriers employés à l'extraction des combustibles de toute espèce s'élève à 21,913; ceux employés dans le département de la Loire, à 4,656; le nombre des machines à vapeur, à 112 dans le même département sur 303. (Depuis, le nombre s'est accru d'environ 25.)

La production de la fonte et du fer s'est accrue dans les dernières années. Si l'accroissement n'a pas été très-sensible en 1835 et 1836, tout porte à croire qu'il sera plus rapide dans les années prochaines, à cause des demandes que font naître les constructions de chemins de fer.

Table with 4 columns: Year (1833, 1834, 1835, 1836), Produc. de la fonte, Product. du fer forgé, Valeur créée par l'ind. du fer. Values range from 236,099 to 308,363.

Jusque vers 1821, la fonte et le fer n'étaient fabriqués dans nos forges, à une seule exception près, qu'au moyen du combustible végétal. Depuis cette époque, l'affinage de la fonte, au moyen de la houille, a pris un développement considérable, au point qu'en 1836 la production des forges à la houille a presque égalé celle des affineries au charbon de bois. Mais malheureusement la fabrication de la fonte au coke a été entravée jusqu'à présent par une foule de causes, au nombre desquelles il faut mettre au premier rang les difficultés d'une industrie naissante, et le manque de bonnes voies de communication dans les localités appelées à devenir les centres principaux de production. Ces causes n'ont pas permis à la production des fourneaux au coke de dépasser le sixième de la production des fourneaux au charbon de bois.

Les hauts-fourneaux et les forges du département de la Loire, marchant à la houille et au coke, ont produit en 1836, savoir: Fonte pour fer mêtis et fer tendre, 60,000 q. m. Fers de diverses qualités, 197,955

Au tableau détaillé de la production du fer, le compte-rendu joint ceux des autres productions métalliques; il en résulte que les aciéries en France ont produit:

Table with 2 columns: Product (Acier de forge, Acier de cimentation, etc.), Quantity (27,648 q. m., 21,617, etc.).

Pour juger de l'importance de la production en France, il est nécessaire de la comparer avec celle des deux pays voisins où cette industrie a reçu de grands développements. En 1835, les produits en fonte brute ont été:

Table with 2 columns: Country (Angleterre, France, Belgique), Quantity (720,000 ton., 294,800, 72,500).

On a vu dans le tableau ci-dessus que la valeur créée en France par l'industrie du fer, en 1836, s'est élevée à 124,385,616 f. Cette valeur se répartit ainsi qu'il suit:

Table with 2 columns: Activity (Extraction et préparation de minerais, Fabrication de la fonte, etc.), Value (12,515,793 f., 49,228,315, etc.).

Les combustibles consommés pour créer cette valeur sont:

Table with 2 columns: Fuel (Charbon de bois, Bois en bûches, fagots ou colterets, etc.), Quantity (41,098,657 f., 326,003, etc.).

Le nombre des mines, minières, tourbières et carrières est indiqué ainsi qu'il suit:

Table with 3 columns: Fuel (Houilles, Lignite, Anthracite), Mines exploitées, Non exploitées. Values range from 189 to 12.

Métaux.

Table with 3 columns: Metal (Fer, Plomb, Cuivre, Argent, Antimoine, Manganèse, Bitumes minéraux, Sel, alun et sulfate de fer), Mines exploitées, Non exploitées. Values range from 94 to 2.

Les machines à vapeur qui fonctionnaient en France à la fin de 1836 s'élevaient à 1,749; dont 502 à basse pression et 1,247 à haute pression. Les départements qui en possèdent le plus sont celui du Nord, 387; celui de la Seine, 214; celui de la Seine-Inférieure; 194; celui de la Loire, 187.

Les industries qui en employaient le plus grand nombre sont les filatures, 491; les exploitations des mines, 303; les fabriques et raffineries de sucre, 172; les fonderies, forges et laminaires, 106.

Les chaudières dans lesquelles se développe, sous une pression plus ou moins grande, la vapeur nécessaire à divers usages, tels que la cuisson, le raffinage du sucre, le décatissage des draps, filature de soie, etc., étaient au nombre de 1,219. Le département du Gard seul en possède 227.

Le chemin de fer de St-Vast à Denain continue d'attirer la foule. Jamais peut-être, depuis son inauguration, autant de monde ne s'y était porté qu'un de ces jours derniers par un froid un peu vif, mais tempéré par un beau soleil. Le nombre des dames était considérable, et l'affluence des visiteurs immense dans les galeries des mines d'Anzin, dont chacun veut connaître les ingénieux procédés pour l'extraction du charbon de terre.

DÉCÈS DES 9, 10 ET 11 DÉCEMBRE.

Madeleine Pupet, femme Buisson, 54 ans, grenetier, rue Misère, 9. — Florine Dupuit, fille de Jean-François, 38 ans, tailleuse, célibataire, rue Pizay, 1. — Louis Bonnard, 48 ans, ovaliste, côte des Carnélites, 35. — Clément-Marie Morel, 45 ans, affaneur, rue des Bouchers, 8. — Marguerite Tournier, fille des défunts, 77 ans, dévideuse, célibataire, rue Vieille-Monnaie, 17. — Jeanne Girin, femme Chozol, absent de cette ville, 56 ans, ourdisseuse, place Croix-Paquet, 11. — François-Denis Pilat, 66 ans, rentier, place de la Comédie, 18. — Agathe Revereux, femme Guiraudon, 68 ans, fabricant de bas, rue St-Benoît, 5. — Thérèse-Flavie Michel, fille de défunt Jean, 26 ans, fille de confiance, célibataire, rue Basse-Ville, 4. — Philibert Parat, 75 ans, docteur en médecine, rue St-Dominique, 15. — Jean Quinout, fils d'Aimé, 25 ans, tourneur sur chaises, rue Pareille, 17. — Hôpitaux, 14. — Enfants au-dessous de sept ans, 4.

BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE.

Table with 5 columns: Instrument (Cinq pour cent, Quatre pour cent, etc.), Price (109 90, 106 50, etc.).

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

APRÈS FAILLITE,

D'un magasin de librairie, d'un cabinet de lecture, des meubles et agencements qui sont dans lesdits magasins, situés à Lyon, place St-Pierre, 3, au rez-de-chaussée.

Le public est prévenu que, le lundi dix-sept courant et jours suivants, à quatre heures du soir, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail, aux enchères publiques et au comptant, des ouvrages mentionnés dans le catalogue imprimé qui sera distribué gratis chez MM. les commissaires-priseurs, Port-du-Roi, chez les sieurs Laurent, rentier, quai de Bondy, n° 159, et Pierre Laffitte, arbitre de commerce, rue Clermont, n° 3, et de ceux mentionnés dans le catalogue manuscrit déposé chez ce dernier, composant le cabinet de lecture; le tout dépendant de la faillite du sieur Jean-Baptiste Missillier, libraire à Lyon, place St-Pierre, n° 3. Indépendamment des ouvrages portés au catalogue imprimé, il sera vendu à chaque séance un certain nombre d'articles qui n'y sont point portés, tels que : heures, livres d'éducation, de médecine, de littérature, de sciences et d'arts.

Cette vente sera faite à la requête desdits sieurs Laurent et Laffitte, syndics définitifs de ladite faillite, d'après l'autorisation qu'ils en ont reçue de M. Bouvard, juge-commissaire à ladite faillite.

Le catalogue imprimé indiquera l'ordre de la vente par séances.

Ceux qui désireraient acquérir la totalité du cabinet de lecture, qui se compose d'environ 800 volumes in-8°, 1,400 volumes in-12 et 200 volumes in-18, presque neufs et d'un bon choix, pourront prendre communication du catalogue manuscrit déposé chez le sieur Laffitte, rue Clermont, n° 3.

Les agencements seront vendus en dernier lieu.
Lyon, le 8 décembre 1838. (8064)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1734) VENTE EN DÉTAIL

DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS A ÉCULLY.

Le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin et heures suivantes, il sera procédé à la vente à l'amiable et par lots séparés du domaine du Tronchon, situé au lieu de ce nom, commune d'Écully, et consistant : 1° en une belle maison bourgeoise, un vaste jardin complanté d'arbres à fruits, pêchers et vignes en plein rapport, avec un bassin au milieu, étang à la suite, grand jardin anglais; 2° en bâtiments d'exploitation, prés, terres, vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, dépositaire des titres de propriété, ou sur les lieux au propriétaire.

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1^{er} étage de la maison portant le n° 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

ANNONCES DIVERSES.

(6191) A VENDRE. — Fonds de café tout agencé à neuf, garni de tables de marbre et de plusieurs glaces, le tout à un prix très-modéré. Il est situé dans une des meilleures positions des Brotteaux.

S'adresser rue de Sèze, hôtel du Lion-d'Or, aux Brotteaux.

(6206) On a trouvé une petite montre en or, place Bellecour. Les personnes qui l'auraient perdue peuvent s'adresser au bureau du journal.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

(8065) PLUMES PERRY.

Une souplesse égale à celle des plumes d'oie avec plus d'élasticité, une extrême perfection des pointes, une durée considérable, telles sont les principales qualités qui ont valu aux plumes Perry leur constante supériorité sur toutes les autres plumes métalliques, de quelque fabrique qu'elles sortent. Elles doivent une partie de ce mérite à l'excellence de l'acier et au soin excessif que la maison Perry a toujours apportés à leur fabrication.

Ces plumes se trouvent chez tous les papetiers de Lyon.

(6203) On désire placer une somme de dix mille francs sur hypothèque.
S'adresser au bureau du journal.

DE LABELONIE,

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte : 3 fr.

Pharmaciens dépositaires : à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martinot; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (734—3454)

SEUL DÉPOT, à Lyon, chez M^{me} veuve Ravy, rue Puits-Gaillet, n° 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris. — L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. — La Crème de l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. — L'Eau de rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — L'Eau des Chevaliers, reconnue pour détruire la mauvaise haleine et lui donner le parfum le plus suave: elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 5 fr. chaque article. (3517—753)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT,

DU DOCTEUR CHAUMONNOT,

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine.

UNE MÉDAILLE D'OR

a été accordée à l'auteur.

Dépositaires pharmaciens: MM. Victorin Biètrix-Sionest et Ce, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Servet, à Feurs; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (3520—754)

LE D^r CH. ALBERT, MÉDECIN DES MALADIES SECRÈTES

Ayant appris que dans quelques villes de la France et de l'étranger, il se débitait, sous son nom, des remèdes qui n'étaient pas préparés par lui, prévient les Malades auxquels une telle substitution pourrait être préjudiciable, que toutes les préparations, sortant de sa Pharmacie, portent les marques ci-dessous.

POUR LES BOUTEILLES :
Emprunte de la partie supérieure du bouchon, en plomb qui coiffe la bouteille.

Signature apposée sur l'étiquette.

Les Boîtes portent, en outre, le cachet et la signature de l'auteur, représentés ci-dessus. On devra refuser toute Boîte ou Boîte qui ne porterait pas ces marques.

AVIS. Le Docteur CH. ALBERT continue de faire délivrer gratuitement les remèdes nécessaires à la guérison des maladies réitérées inébranlables qui lui sont adressés de Paris et des départements avec la recommandation des Médecins d'Hôpitaux, des Jurs, médecins et des Prêtres.

Les personnes peu aisées obtiennent toujours une réduction de moitié du prix de leur place jusqu'à Paris, en s'adressant dans les chefs-lieux de chaque département, au bureau correspondant des Messageries Royales, aux bureaux à cet effet. A leur arrivée à Paris, les malades devront s'adresser au Cabinet du D^r ALBERT, RUE MONTORGUEILL, N° 21.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(2041) BISCUITS ANTI-SIPHILITIQUES.

M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, prévient les personnes affectées de maladies récentes et communiquées, qu'il s'est procuré un entrepôt des Biscuits anti-siphilitiques du docteur Olivier, de Paris.

Après quatre années d'épreuves chimiques et médicales, couronnées de succès, les biscuits du docteur Olivier ont été approuvés par la commission des remèdes secrets.

(6205) On a perdu une petite montre en or émaillé. Celui qui l'aura trouvée est prié de la faire remettre chez M. Noally, quai St-Clair, 2, au 1^{er}. Il y aura bonne récompense.

Vésicatoires-Cautéres.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez MM. Valat, place des Cordeliers; Roussin, rue St-Dominique; Vernet, place des Terreaux; et Gagnaire, faubourg St-Irénée, à Lyon; Voituret, à Villefranche; Briegaud, à Thizy; Michel, à Tarare; Martinet, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Derantier, à Dijon; Garnier-Martinot, rue de Foy, à St-Etienne. (662)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 13 DÉCEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,875	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	750	
4,500	1,000	partrimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,010	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,		
2,560	1,000		Pont et gare de Vaise	470	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	"	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, Ce Perrache,	2,550	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	975	
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	"	
350	600		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		8,400
180	2,000	Idem.	Paq. à vap (Lyon à Chalon),	"	
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.,	"	
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loi. Is.)		50,000
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,825	
240	5,000	par an.	Moulins à vap de Perrache,	5,000	
	1,000	Juin et Déc.	Ce géneur. mines de Rive-de-Gier,		1,000
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,550	
1,500	800	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cal., Ce des mines del'Un.	"	

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 14 décembre 1838. — Quatrième représentation de M^{lle} Georges. — LA TOUR DE NESLE, drame. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 17 décembre 1838. — Première représentation de M^{lle} Georges à ce théâtre. — Lyon, drame. — Six heures.